

<p>L'an deux mil vingt et un Le vendredi 30 juillet à dix-sept heures Le Conseil Municipal de la commune de Parsac-Rimondeix, dûment convoqué le 27 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. François RIVA, Maire.</p>	<p><b>Nombre de conseillers :</b> <u>En exercice</u> : 19 <u>Présents</u> : 11 <u>pouvoirs</u> : 5 <u>Absents</u> : 3 <u>Votants</u> : 16 <u>Secrétaire de séance</u> : <b>Mickaël LESAGE</b></p>
--	---

Présents : F. RIVA, Maire, A. MOUILLERAT, M. LESAGE, B. TOUZET, C. FURET, Adjoints, A. BRINDEAU, S. CHABIRON, M. LEROY, C. SAVIGNAT, D. TETE, G. THOMAS, Conseillers

Absents : P. LAMOINE, Adjoint, E. AUFORT, C. AZZOUG, V. GAUMER, R. GOUABAUT, A. LAMOINE, V. PINOT, M.C. SIMONET, Conseillers

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

1) Extraits des délibérations qui ont été votées :

- **2021-28 LOGEMENT COMMUNAL – EXPULSION D'UNE LOCATAIRE**

La locataire du logement situé Eugène Paris cumule des impayés de loyers depuis Novembre 2018 jusqu'à ce jour pour un montant de 5 305.39 €. Plusieurs relances par le trésor public ont été effectuées en vain.  
M. le Maire propose l'expulsion de la locataire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'expulser la locataire du logement situé Eugène Paris et de poursuivre la procédure dans ce sens
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

- **2021-29 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose de verser des subventions à différentes associations et demande à l'assemblée D'en déterminer le montant. Les associations concernées sont :

- Anciens Combattants
- Foot USP
- Foot Génération 2000

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d' accorder :**

- 300 € pour les anciens combattants
- 400 € pour le Foot USP
- 400 € pour le Foot Génération 2000

**Informations diverses :**

En fin d'année scolaire, une somme de 400 € a permis d'offrir aux enfants de l'école un pique-nique lors d'une sortie scolaire

Course cycliste de Rimondeix : M. le Maire informe l'assemblée que la Course n'aura pas lieu suite à la situation sanitaire

Projet de Mam : M. le Maire propose une réflexion sur l'implantation d'une Mam et demande aux membres du Conseil municipal d'apporter leur concours dans l'éventuelle réalisation de ce projet, qui porte : sur la mise à disposition d'un local par la commune, ainsi que des modalités concernant les candidats agréés pour l'encadrement de cette structure.

Travaux : M. le Maire informe que de gros travaux devraient avoir lieu sur le site voisin de la gare, ces travaux étant programmés par la coopérative OCEALIA, propriétaire des lieux et maître d'œuvre de l'opération au cours des douze prochains mois.

Enquête publique : M. le Maire informe que l'enquête publique sur les deux demandes de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol et ses annexes aux lieux-dits « le bois de Parsac » et « les grands champs » commune de Parsac-Rimondeix et de Gouzou, s'est terminée le vendredi 30 juillet 2021. Un rapport sera dressé par le commissaire enquêteur dans un mois et sera soumis à Madame la Préfète qui rendra sa décision que nous espérons favorable. Ce serait l'aboutissement d'un projet initié il y a plus de dix ans.

La Carte Communale : l'élaboration de la carte communale suit son cours, la prochaine étape aura lieu le mardi 14 septembre 2021 où seront invités les chambres consulaires et l'architecte des bâtiments de France. Ultérieurement une réunion avec les habitants de la commune notamment les agriculteurs sera programmée.

Le Relais Internet : La société Orange souhaite installer un relais internet sur un terrain communal, la surface nécessaire étant de 70 m<sup>2</sup> moyennant un paiement d'une redevance annuelle.

Transfert de biens de section : Les anciens biens de section de Parsac ayant été transférés à la commune depuis plusieurs années, il a été possible conformément à la loi de les transférer à la commune nouvelle. En revanche, cela n'a pas été possible pour ceux de la commune de Rimondeix car le transfert équivalent n'a pas été fait.

**Point sur les employés :**

- Prolongation de l'arrêt d'accident de travail jusqu'au 12 septembre 2021 pour François CAON
- Reprise du travail de Benoît FRAS suite à son arrêt maladie le 23 août
- Monsieur NOWOSAD J.C. a pris ses congés du 12 juillet au 2 août 2021
- Un agent intérimaire de l'association des jardins de Saintary a permis ponctuellement de palier aux absences précitées

La séance est levée à **18 heures 41**.



**Le Maire,  
François RIVA**